

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Conseil Municipal du Jeudi 22 février 2009 à 20 heures

Présents: Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Xavier HERPIN, Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, Denis ROUX, Christelle PERSONNAZ, André PALLA.

Absent: Héléne DURAND présente en début de séance donne pouvoir à Bruno MEILLEUR à compter du point n° 1

Secrétaire de Séance: Patrick BONNEFOY

M. le Maire donne lecture du compte rendu et des délibérations du conseil municipal du 22 janvier 2009. Il convient de confirmer la présence de M. Denis ROUX.

Intervention de Mme Valérie GESLIN, animatrice jeunesse dans le Canton du Beaufortain

Le contrat jeunesse concerne les jeunes de 11 à 25 ans, soit 700 jeunes sur le canton.

On constate que les moins de 12 ans sont bien pris en charge par les parents et le centre de loisir, au-delà de 16 ans ils fréquentent les clubs de jeunes. Par contre pour les 12/16 ans il y a une carence d'activités.

La compétence jeunesse est portée par la communauté de communes du Beaufortain. Elle est mise en œuvre par l'AAB agréée centre social et peut ainsi recevoir des subventions de la CAF, du Conseil Général et de la Direction départementale Jeunesse et sports.

Un comité de pilotage, composé d'élus des 4 communes, de parents, de bénévoles d'associations, de jeunes participe aux choix d'orientation de la politique jeunesse et anime parfois les actions aux côtés de la coordinatrice.

Le contrat cantonal jeunesse se décline en 12 fiches actions.

Valérie GESLIN note également des risques pour les jeunes :

- l'alcool qui touche les jeunes dès 11 ans, il faudrait que les commerçants appliquent strictement le refus de vente aux mineurs,
- les relations garçons - filles
- l'isolement de jeunes saisonniers.

Point n° 1 - Convention entre le Conseil Général de la Savoie et la commune relative aux points d'arrêts des transports départementaux non urbains de voyageurs.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la convention précisant les pouvoirs de police du Maire et du Président du Conseil Général, la maîtrise d'ouvrage et les conditions dans lesquelles les points d'arrêts sont éventuellement modifiés, sécurisés et entretenus.

Le Diagnostic sécurité réalisé par le cabinet UGUET en novembre 2008 préconise la mise en œuvre de signalisation (panneau et matérialisation au sol) alors que les points d'arrêt évolueront dans le temps. Un courrier commun sera fait au niveau de Confluence afin d'attirer l'attention du conseil général sur les dépenses importantes à mettre en œuvre sur des points d'arrêt amenés à être supprimés ou modifiés.

Point n° 2 - Instauration du principe de la participation voirie/réseau (PVR) applicable aux autorisations d'urbanisme

A l'unanimité, le conseil municipal approuve, conformément aux articles L 332-6 et L 332-11 du code de l'urbanisme, l'instauration d'une participation pour la construction ou l'aménagement des voies existantes, ainsi que pour l'adaptation des réseaux publics d'eau, d'assainissement, d'électricité, de téléphone, nécessaires à l'implantation de nouvelles constructions ou à la rénovation de bâtiments existants.

Point n° 3 - Instauration du principe de prise en charge par la commune d'une partie de la cotisation à la MNT pour le maintien de salaire en cas de maladie.

A l'unanimité, le conseil municipal retient l'option d'un contrat de groupe au bénéfice de l'ensemble des salariés auprès de la mutuelle nationale territoriale pour le maintien de salaire en cas de maladie. La participation communale sera de 0.36 %, celle des salariés de 1.08 % du montant du salaire brut.

Point n° 4 - Attribution d'une IEMP à un adjoint administratif

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'attribution à l'adjoint administratif contractuel d'une indemnité d'exercice de mission de préfecture conformément au décret ministériel 2000-45 modifié par arrêté du 06-03-2006, le coefficient multiplicateur d'ajustement est fixé à 0.8.

Point n° 5 - Renouvellement du bail de la maison communale du Bochon

Madame Carine MEILLEUR quitte la salle

A l'unanimité le conseil municipal approuve le renouvellement, pour une durée de 3 ans, du bail avec M. Nicolas DUC et Mme Carine MEILLEUR pour le logement du 1^{er} étage de la maison communale du Bochon.

Point n° 6 - Sivom des Saisies : désignation d'un représentant supplémentaire conformément aux nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts du Sivom des Saisies ayant été arrêtés par Mme. la Sous Préfète le 12 janvier 2009, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Karine MEILLEUR en qualité de 4^{ème} délégué de la commune de Villard sur Doron.

Point n° 7 - Recrutement d'un contrôleur de travaux

Sur l'avis de la commission de recrutement, le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement de M. Sébastien ZORTEA, à compter du 13 avril 2009 en remplacement de M. Jean- Louis MARIN LAMELLET admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Point n° 8 - Prime de départ en retraite du technicien territorial

M. Marin Lamellet quitte la salle

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une prime de départ en retraite au technicien territorial eu égard aux 17 années d'activité dans la commune.

Point n° 9 - Autorisation permanente au comptable de la commune pour l'engagement de poursuites pour le recouvrement des produits locaux

A l'unanimité, le conseil municipal donne une autorisation permanente au comptable de la commune pour l'engagement des poursuites, y compris la saisie, pour le recouvrement des sommes dues à la commune.

Point n° 10 - Acquisition des parcelles appartenant à la SODEBA au lieu dit « les Perrières ».

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de maître BOUVET concernant les parcelles section C n° 1992-1993-2639-2641.

Point n° 11 - Avenant à la convention portant création d'un groupement de commande avec la communauté de communes du Beaufortain pour les réseaux des secteurs des Dévies, de Mérandaz, Salignon et les Coudrays.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification de l'article 4.3 de la convention, portant sur la procédure de passation de marché, afin de tenir compte des dispositions du décret n° 2008-1356 du 19-12-2008 relatif au relèvement des seuils des marchés publics.

Point n° 12 - Forêt communale - vente des parcelles S2 et L2

Sur proposition de M. Georges TRAMIER, de l'Office National des Forêts, le conseil municipal approuve à l'unanimité le martelage des coupes S2 pour 400 m² et L2 pour 40 m² qui seront vendues sur pied.

Désigne MM. Bruno MEILLEUR, Cédric MEILLEUR et Denis ROUX garants de la bonne exploitation des bois.

Point n° 13 - Demande de subvention pour l'installation de câbles forestiers sur les parcelles E1 et D1 lieu dit le Pellaz et la parcelle M2 lieu dit Les Moliettes

A l'unanimité le conseil municipal sollicite une subvention, auprès du Conseil Général, dans le cadre du plan départemental forestier pour l'installation de câbles sur les parcelles précitées.

Point n° 14 - Motion de soutien à l'ONF

A l'unanimité le conseil municipal apporte son soutien à l'ONF face aux inquiétudes des agents vis-à-vis des mesures annoncées par le gouvernement sur le fonctionnement de l'office.

Questions diverses :

- **Entrée de village**: Madame la Sous Préfète d'Albertville a pris le 9 février 2009 un arrêté déclaratif d'utilité publique pour le terrain d'assiette du projet de création d'une aire de stationnement à l'entrée du Village. Un courrier a été adressé au propriétaire l'invitant à reprendre la négociation amiable sur la base de l'estimation du service des domaines.
- **site internet de la commune**: www.villardsurdoron.com réalisé par Denis ROUX en collaboration avec la commission communication
- **Projet de la route forestière du Ruidoz**: la rencontre des propriétaires sera faite en coordination avec le CRPF, la construction de cette route peut être subventionnée à 80 % dans le cadre de la charte forestière Arlysère.
- **Projets MGM**: le programme Améria 1 est ouvert à la commercialisation, les travaux devraient débiter au printemps. Le programme Améria 2 est mis entre parenthèse. Le programme de la Mollasière est reconverti en résidence de tourisme, un permis modificatif va être déposé.
- **SIVOM des Saisies**: le chiffrage du transfert de la compétence voirie, un premier budget prévisionnel 2009 ainsi que les participations des trois communes membres ont été communiqués aux délégués le 17 février 2009. La commission finances de Villard a analysé les répercussions et constate dès à présent que la commune ne sera pas en mesure d'absorber l'impact budgétaire.

Le Prochain Conseil municipal le jeudi 26 mars 2009 à 20 h 00

Le Maire,
Emmanuel HUGUET